

beure
mon village



Le bulletin

BULLETIN MUNICIPAL
N°157- DÉCEMBRE 2017



www.beure.fr

SOMMAIRE

Le mot du maire

Brèves

Compte-rendu conseil municipal (11 avril 2017)

Info travaux rue de Besançon

Réforme de la taxe d'habitation

Concertation publique N 57

Recensement de la population

Les cloches de l'église St Hippolyte

Ballade Paysagère (CPIE)

Infos jeunesse et jeux

Vie associative

Beure Stretch Gym

Beure Twirl'

Les Copains d'abord

Castors Juniors

Le musée Lucien Roy

Association franc-comtoise des anciens combattants

Choralyre

Informations pratiques

Programme des festivités pour 2018

Numéros utiles

Carnet de recettes

La vie à Beure

P3.

P4.

P7.

P8.

P9.

P10.

P11.

P12.

P13

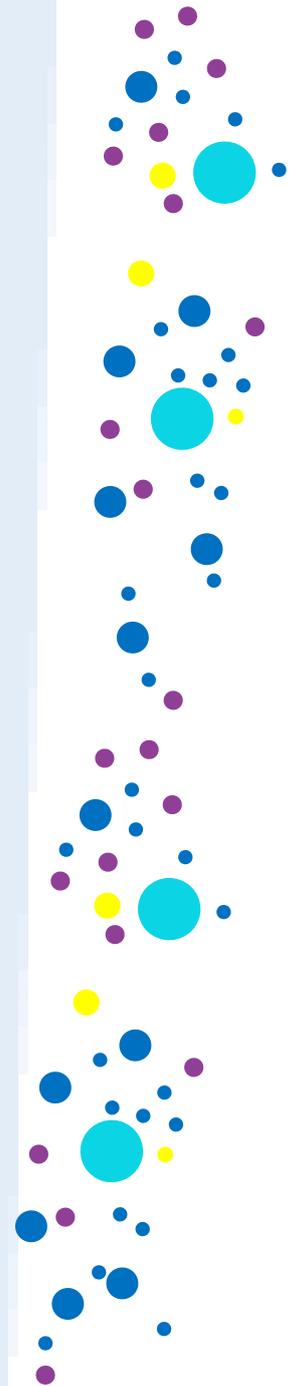
P14.

P16.

P27.

P30.

P31.



[Le mot du maire...]



Le compteur tourne inexorablement et chaque fin et début d'année est l'occasion de faire le point et d'émettre des vœux afin que l'an nouveau soit meilleur que l'an passé.

Agir pour ne pas subir

Il nous faut constamment nous adapter aux évolutions réglementaires, la Loi NOTRe nous place au cœur d'un environnement territorial en pleine muta-

tion, nouvelles intercommunalités et nouveaux transferts de compétences !

Nos territoires vont changer inéluctablement et les dotations de l'Etat aux Communes continuent à diminuer. Il est de notre devoir d'anticiper ces changements, de les préparer au lieu de les subir.

La difficulté est d'agir avec les moyens qui sont les nôtres aujourd'hui. C'est pour cette raison que plus que jamais nous devons nous fixer des objectifs raisonnables et responsables que nous mènerons à bien avec cette volonté qui est la nôtre.

Des Élus actifs et des Associations dynamiques.....

Notre dynamique communale se trouve confortée cette année encore ; notre tissu associatif est bien présent, actif et innovant et au fil de votre lecture, vous découvrirez le programme des festivités de cette fin d'année 2017 ainsi que celui de l'année 2018.

Merci à tous les organisateurs et bénévoles piliers de nos Associations. Je remercie toutes celles et ceux œuvrant au sein de notre Commune pour qu'elle conserve sa dynamique et son attractivité.

Il nous sera agréable de vous accueillir pour la traditionnelle présentation des Vœux le Samedi 06 janvier 2018, à 11h00, Salle Polyvalente Place Jean Grappin, nous aurons un regard sur l'année écoulée et nous nous projeterons en 2018.

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Philippe CHANEY



Mairie de beure

45 rue de Besançon

25720 BEURE

Téléphone: 03 81 52 61 30

Fax: 03 81 51 55 53

Courriel: beure.mairie@wanadoo.fr

ou contact@beure.fr



Bulletin municipal N°157

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Philippe CHANEY, Maire

RÉDACTEURS :

Michel PIDANCET, Fabrice ARENA

MAQUETTE ET MISE EN PAGE,

Fabrice ARENA

CRÉDIT PHOTOS

Articles: Mairie ou association

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi et mardi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 16H45

- Mercredi et vendredi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 15H30
- Jeudi de 08H00 à 11H45 et de 14h00 à 17H45



[Stationnement, juste du bon sens !!!]

Nous vous rappelons que les règles de stationnement s'applique aussi sur le territoire de la commune...certains ont dû l'oublier. Quelques rappels et dispositions générales :

Article R417-1 du code de la route :

- En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de la circulation selon les règles suivantes :

- 1° Sur l'accotement, lorsqu'il n'est pas affecté à la circulation de catégories particulières d'usagers et si l'état du sol s'y prête ;
- 2° Pour les chaussées à double sens, sur le côté droit de celles-ci, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ;
- 3° Pour les chaussées à sens unique, sur le côté droit ou gauche, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police.

- Tout arrêt ou stationnement contraire aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe.

Article R417-12 du code de la route

Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de police.

Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe.

Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3 du code de la route.

A bon entendre...

Un échantillon seulement...



L'activité de GRDF sur votre commune

Le contrat de concession

Le distributeur public de gaz naturel est confié à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 01/09/2012, pour une durée de 30 ans.



La distribution publique de gaz naturel est confié à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 1^{er} septembre 2012 pour une durée de 30 ans.

Pour une urgence concernant la distribution du gaz naturel vous pouvez appeler le « 0800 47 33 33 » service et appel gratuit.

Vous l'avez surement rencontré, notre nouvel employé communal SEBASTIEN GIRARD a pris ses fonctions au mois d'octobre ! Il est âgé de 25 ans et vit à Beure.



[Pacs : en mairie à partir du 1er novembre 2017]



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

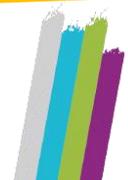
En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, depuis le 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel :

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.



[FIBRE]

Voici les informations dont nous disposons concernant le réseau FTTH Orange:

Les armoires Point de Mutualisation de Zone (PMZ) qui constituent l'architecture de base du réseau de la commune ont été posées et câblées

Les travaux concernant le câblage capillaire pour permettre les raccordements clients débutent mi-décembre 2017

Les premiers clients « raccordables » de la commune devraient pouvoir en bénéficier en fin d'année pour une ouverture commerciale début 2018, sauf difficultés techniques imprévues

A noter que le réseau de la commune comporte de nombreuses artères aériennes qui nécessiteront à chaque fois une étude avec ENEDIS pour valider la possibilité d'utiliser ces poteaux et déployer la fibre.

[RECENSEMENT de la population]

Le recensement sur le territoire de notre commune se déroulera du **18 janvier au 17 février 2018**. Il vous est aussi possible de répondre sur internet à l'adresse suivante :

« le-recensement-et-moi.fr »

Il sera Réalisé par 3 personnes (Martine DECOMBE, Cathy ADAM et Gilles SALLON .)

Plus d'informations Page 11

[Location]

A louer après travaux, studio. Loyer de 171€ et charges de 23€. Plus d'informations en mairie

[Dématérialisation des procédures d'immatriculation des véhicules et du permis de conduire .]

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, 4 téléservices pour les démarches d'immatriculation de véhicules et 3 pour les permis de conduire sont d'ores et déjà disponibles sur internet.

Les usagers ne sont plus reçus en préfecture pour des démarches relevant de téléprocédures ouvertes.

Pour toute autre demande, l'utilisateur peut se présenter aux guichets des services « cartes grises » et permis de conduire de la préfecture du Doubs qui seront ouverts, à compter du 18 septembre prochain, les lundi, mercredi, et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Pour accéder aux téléprocédures :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr> :

- refaire mon certificat d'immatriculation » (suite à perte, vol ou détérioration)»
- « changer mon adresse » ;
- « déclarer la cession d'un véhicule » ;
- « changer le titulaire du véhicule » (attention, un compte

certifié France Connect est nécessaire pour cette téléprocédure).

Pour ce qui concerne les permis de conduire, les usagers peuvent effectuer leurs démarches en ligne sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr> pour :

- remplacer leur permis de conduire perdu, volé ou détérioré
- prolonger la durée de validité de leur permis de conduire suite à un contrôle médical
- demander leur permis de conduire suite à l'obtention de leur diplôme professionnel ou de leur brevet militaire.

Pour ces téléprocédures, une connexion via un compte certifié France Connect.

(<https://franceconnect.gouv.fr>) ou à défaut la création d'un compte spécifique ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés)(<https://ants.gouv.fr>) est demandée à l'utilisateur. Toutes les informations relatives au traitement par téléprocédures et aux horaires d'ouverture des guichets de la préfecture du Doubs sont disponibles sur la page d'accueil du site internet de la préfecture www.doubs.gouv.fr (rubrique « démarches administratives »).

2018

Philippe Chaney - Maire de Beure - et le conseil municipal
Ont le plaisir de vous convier **le samedi 6 janvier à 11 h 00** salle polyvalente
- place Jean Grappin - à la cérémonie de présentation des vœux.

[Compteur Linky]

Linky est le nom du **compteur** communicant développé par Enedis (anciennement ERDF « Électricité Réseau Distribution France »)

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité. Les compteurs équipant actuellement les foyers sont de différentes générations, la plus récente remontant aux années 1990. Depuis, la technologie a évolué et les nouveaux compteurs communicants Linky rendent possibles de nouveaux services pour les clients, les collectivités locales, les fournisseurs ou encore les producteurs. Linky présente de nombreux avantages. Les pouvoirs publics ont décidé de généraliser ces compteurs sur l'ensemble du territoire : d'ici 2021, 35 millions de compteurs devraient être remplacés.

L'installation de Linky est-elle obligatoire ?

Les passages du technicien chargé de relever les compteurs feront bientôt partie de l'histoire ancienne. **Avec le nouveau compteur Linky, la consommation sera mesurée en temps réel et transmise une fois par jour au fournisseur d'électricité.** Cela permettra une facturation plus précise que celle basée sur des estimations et tout cela sans surcoût pour le consommateur, assure ERDF (Électricité Réseau Distribution France).

Pas moyen d'y échapper, le remplacement des anciens boîtiers est obligatoire. **D'ici à la fin 2021, la France s'équippa progressivement du compteur de nouvelle génération qui peut recevoir des ordres à distance, par exemple** pour une mise en service ou un changement de puissance.

Pour communiquer, Linky envoie un signal crypté sur le circuit électrique vers un concentrateur, lequel le relaie via le réseau de téléphonie GPRS à ERDF, qui communique l'index aux fournisseurs. Toutes les données recueillies par l'ensemble des compteurs Linky en France seront analysées dans un centre "d'hypervision" installé à Lyon.

Le déploiement du nouveau compteur électrique suscite de nombreuses craintes...(émet-il ou non des ondes électromagnétiques dangereuses pour la santé ? L'utilisation des données personnelles...)

[Surveillance de la qualité de l'air]

Dans le cadre de ses missions, l'association Atmo Bourgogne-Franche-Comté établit et met en œuvre une stratégie de surveillance et de communication autour de la qualité de l'air en lien avec le climat, l'énergie, la santé et les écosystèmes. Vous trouverez sur son site Internet (<http://www.atmo-franche-comte.org>) des informations sur la qualité de l'air (niveau de particule, dioxyde d'azote, dioxyde de soufre...), des conseils pour une meilleure qualité de l'air intérieur. Vous pouvez recevoir automatiquement les alertes de pollution de l'air ainsi que les bulletins d'information édités par ATMO Franche-Comté : bulletin quotidien de qualité de l'air, bulletins hebdomadaires allergo-polliniques, publications, newletters, actualités et bien d'autres.... Pour cela, il vous suffit de créer un profil et de vous abonner au service souhaité.

[Noël approche]



Le Père Noël passera comme chaque année salle polyvalente samedi 24 décembre à partir de 18h00 et remerciera les enfants qui auront déposé leur dessin dans l'urne située à la mairie. Si vous êtes âgés de 10 ans ou moins, n'oubliez pas de déposer dès maintenant votre liste avec l'un de vos plus beaux dessins, en indiquant vos Nom, Prénom et âge !

ou à l'adresse suivante :

Père Noël

Mairie de Beure
25720 BEURE.

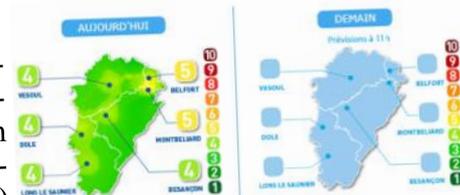
Attention, vous avez
jusqu'au vendredi 15 Décembre



La collecte 2017 à Beure a rapporté la somme de 3391.50 €.

Merci aux donateurs pour leur générosité et le bon accueil qu'ils ont réservé aux deux équipes de bénévoles Monique SERRETTE / Lucette CLERC et Claudine VUILLAME / Martine DECOMBE.

Pour la ligue
Claudine Vuillame



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18H30mn s'est tenue une réunion du conseil municipal en son lieu habituel de séance après convocation réglementaire envoyée le 20 septembre.

Etaient présents : M. Ph. CHANEY, Maire, M. Michel PIDANCET, Mme Agnès FANDELET,

M. Fabrice ARENA, Adjoint

Mmes Lily BAILLY, Valérie DONAT, Gaëlle PELLETIER, Sylviane GAMBADE, Stéphanie KHOURI, M.M. Henri LEBORGNE, Frédéric PROST, Cédric CLERVAUX

Etaient absents : Chantal JARROT ayant donné procuration à Agnès FANDELET

Madame Gaëlle PELLETIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu précédent n'apporte aucune remarque. On passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Transfert des compétences Eaux et Assainissement à la CAGB – Dél n°38/ 2017

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire,

précisant :

D'après la loi NOTRE, l'eau et l'assainissement devront être des compétences gérées par les communautés de commune avant le 1^{er} janvier 2020.

La CAGB souhaite un transfert anticipé au 1^{er} janvier 2018 de ces compétences. M. le Maire présente au conseil municipal les modalités et les conséquences de ces transferts anticipés, à savoir le transfert des compétences eaux pluviales et eaux usées qui appellent peu de remarques.

M. le Maire attire particulièrement l'attention du Conseil Municipal sur la tarification relative à la gestion des eaux pluviales ;

La commune de Beure a conclu en octobre 2011 avec la société

Gaz et Eaux une DSP pour une durée de 12 ans pour la gestion du service public d'assainissement collectif.

Cette DSP traite également de l'entretien (visite, petites réparations, curage...) du réseau d'Eaux Pluviales pour un montant de l'ordre de 4000€ par an imputé au budget communal M14 et en contrepartie la CAGB va prélever à la commune de Beure sur son budget de fonctionnement la somme de 15019€ principalement dédié à l'entretien des réseaux d'Eaux Pluviales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et des représentés de se prononcer défavorablement à ce transfert anticipé au vue de la tarification relative à la gestion des Eaux Pluviales disproportionnée par rapport au coût réel actuel.

Prix et qualité de l'eau potable – Dél n°39/ 2017

Après avoir entendu les explications de M. Philippe CHANEY, Maire,

le Conseil municipale délibère et à l'unanimité des présents et des représentés approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable sur l'exercice 2016.

Convention RD 473 avec le Conseil Départemental – Dél n°40/ 2017

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, adjoint, précisant que pour les travaux précisés en objet le Département prend à sa charge :

la reprise de la couche de roulement de la RD 141 ainsi que les contrôles de laboratoire,

la signalisation horizontale et verticale dans le cadre de la politique définie par le Département.

et qu'en l'occurrence une convention doit être passée avec le département ;

le Conseil Municipal délibère et à

l'unanimité des présents et des représentés accepte les clauses de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention pour le groupement d'achat de gaz – Dél n°41/ 2017

Après avoir entendu les explications de Michel PIDANCET, adjoint, précisant que la commune de Beure a adhéré avec la CAGB et 14 communes de l'agglomération à l'achat groupé de gaz de l'UGAP pour trois ans du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 et qu'une nouvelle convention devra être signée pour trois ans couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021 ;

le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de renouveler son adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté – Dél n°42/ 2017

Après avoir entendu les explications de Madame JARROT, adjoint, présentant au Conseil Municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) pour l'exercice 2017, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte de participer à ce fonds sur la base de 0.30€ par habitants soit 1369 habitants *0.30 = 410.70€

Décision modificative budget CCAS – Dél n°43 / 2017

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELET adjoint aux finances, précisant que suite à la modification d'un article dans la nomenclature concernant le budget CCAS, il convient de prendre une décision modificative car l'article 6552 qui concerne les aides et permet d'accorder ponctuellement un secours devient le 6562 ;

le conseil municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés accepte cette modification.

Convention avec la SPA – Dél n°44/ 2017

Après avoir entendu les explications de Madame Agnès FANDELLET, Adjoint, concernant la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière, comprenant entre autre parmi ses articles les éléments suivants :

la SPA s'engage à accueillir sur appel préalable de la commune les chiens capturés et transportés par cette dernière,

gère les examens vétérinaires pour les animaux suspects, les interventions exceptionnelles pour la capture d'un animal avec la gendarmerie, les pompiers ou par un agent des services communaux,

pour un coût de 0.35€ par habitant sur base du dernier recouvrement

avec un forfait minimum de 50€.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et des représentés autorise le Maire à renouveler la convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière.

Séance levée à 20H00

TRAVAUX RUE DE BESANCON

Comme indiqué dans le dernier BeureMag, la présence d'amiante dans les enrobés étant avérée, une analyse précise de l'impact « amiante » a été réalisée. Nous attendions donc :

- le chiffrage du surcoût des travaux et sa prise en charge ou non pas le département...
 - la méthodologie (traitement, méthode de réalisation...)
- (Sur 7 prélèvements, 2 présentent des fibres d'amiante de type chrysotile.)



Pour mémoire :

12/07 : Réunion initiale avant le démarrage du chantier.

19/07: Réunion 1: Retour des analyses relevant des traces d'amiante et nécessitant la réalisation de prélèvements complémentaires.

Fin août : Réalisation des dits prélèvements.

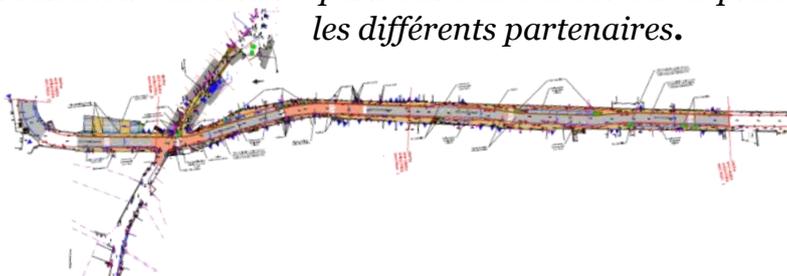
Mi octobre : Retour des résultats définitifs du diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Réflexion sur la prise en charge technique, financière et mode opératoire.

Ce que nous connaissons aujourd'hui concernant le retrait d'enrobés amiante nécessite plusieurs opérations:

- des démarches administratives comprenant: l'élaboration du plan de retrait et diffusion à tous les organismes concernés (inspection du travail, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, médecin du travail...), la demande de certificat d'acceptation préalable des déchets en centre de stockage agréé.
- L'élaboration de la stratégie et réalisation des mesures d'empoussièrement réalisées par un laboratoire certifié.
- Amener, installer et replier le matériel spécifique au désamiantage, y compris le balisage et la signalétique, le raccordement électrique et eau (certifié conforme)
- le retrait par rabotage et l'évacuation en décharge classée, des enrobés amiantés

Ces opérations amènent à un surcoût estimé et chiffré à 178 365 € TTC

La prochaine réunion mi décembre permettra de statuer sur la prise en charge de ce surcoût par les différents partenaires.





La réforme de la taxe d'habitation

Que savons nous aujourd'hui ?

Le Président de la République s'est engagé à supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des Français, afin de leur rendre du pouvoir d'achat. Il a confirmé devant la Conférence nationale des territoires que la réforme de la taxe d'habitation serait engagée dès 2018, et conduite progressivement sur trois ans.

Le Gouvernement annonce compenser à l'euro près le dégrèvement de taxe d'habitation dont bénéficieront, d'ici 2020, 80% des foyers. Dès 2018 et 2019, l'impôt restant à charge des ces foyers, après application éventuelle du plafonnement existant, sera diminué de 30% puis de 65%, en fonction d'un critère de revenu et selon les charges de famille.

Ce que l'on peut comprendre...

Cette réforme prévue à l'article 3 du projet de loi de finances 2018, prévoit donc un dégrèvement et non une exonération. **La compensation pour les communes ne prendra donc pas la forme d'une dotation de compensation forfaitaire.** Les dotations de compensation sont théoriquement figées mais s'étiolent souvent au fur et à mesure des années, car fréquemment incluses dans les variables d'ajustement.

Le dégrèvement signifie que **l'Etat prend la place du contribuable** et continue d'abonder les ressources fiscales de la commune.

Il n'y a donc théoriquement pas de diminution des ressources fiscales et **le maire conserve son pouvoir de taux.**

Cela étant, dans la pratique, **le pouvoir de taux est limité** dans la mesure où le dégrèvement se fera sur les bases de 2017 : **toute hausse de taux ne sera donc pas prise en charge par l'Etat.**

De plus sur l'avis de taxe d'habitation des 80 % de ménages concernés par la réforme, en cas de hausse de taux décidée par la commune apparaîtront **de manière distincte** :

- le montant de taxe d'habitation restant à payer, dans le cadre du dégrèvement : donc le montant 2017 de TH -30 % (**dégrèvement progressif sur 3 ans : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020**) ;

- Le montant de taxe d'habitation supplémentaire lié à la hausse décidée par la commune.

Ainsi, si une hausse de taux est décidée, elle devrait reposer sur l'ensemble des ménages (les « dégrévés »

ne l'étant dès lors plus totalement).

Cela signifie donc que **même en 2020, en cas de hausse de taux décidée par la commune en 2018, 2019 et/ou 2020**, les 80 % de ménages concernés par la réforme pourront continuer de payer de la taxe d'habitation, correspondant à ces augmentations.

Enfin, concernant les retraités. La hausse de la CSG de 1,7 point, annoncée par le Gouvernement en contrepartie de la baisse des cotisations sociales, ne concernera pas les retraités déjà exonérés de CSG ou soumis à la CSG à taux réduit, c'est-à-dire 40 % environ des retraités. Et au total, compte tenu de la suppression progressive de la taxe d'habitation mise en œuvre par le Gouvernement, la hausse de la CSG sera neutralisée pour 75% des retraités.

- Parmi eux, figurent également une large partie des retraités vivant en maison de retraite ou en EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personne Agées Dépendantes). Beaucoup bénéficieront de cette suppression directement ou indirectement selon la situation : les pensionnaires des maisons de retraite qui occupent un logement privatif au sein de l'établissement, et qui sont soumis à la taxe d'habitation pour la jouissance de ce logement, bénéficieront du dégrèvement dans les mêmes conditions que le reste de la population ;
- les pensionnaires des EHPAD privés non lucratifs qui ne paient pas directement la taxe d'habitation pourront également bénéficier du dégrèvement. Aujourd'hui, la taxe d'habitation pour ces pensionnaires est prélevée sur les frais dont ils s'acquittent auprès de l'établissement. Les EPHAD paient la taxe d'habitation globale mais ils peuvent demander à ce qu'elle soit partiellement individualisée pour prendre en compte les droits à exonération ou dégrèvement de certains de leurs pensionnaires. Le dégrèvement dont ces établissements bénéficieront a donc bien vocation à être répercuté sur le prix que leurs pensionnaires paient.



Concertation publique

N57 Projet de 2 x 2 voies - achèvement du contournement



Les deux permanences d'information et de consultation concernant l'achèvement du contournement de Besançon se sont tenues salle polyvalente

- Le 27 octobre 2017 de 14h00 à 19h00.

- Le samedi 18 novembre de 10h à 13h00.

Deux autres ont eu lieu à la mairie de Besançon, le jeudi 26 octobre 2017 de 13h30 à 17h30 et à la Médiathèque Nelson Mandela de Planoise, le mercredi 15 novembre 2017 de 14h à 17h ainsi qu'une dernière réunion publique à Micropolis le 9 novembre.

LES TROIS OBJECTIFS DU PROJET

- Fluidifier et sécuriser durablement le trafic de transit et de desserte.
- Contribuer à améliorer le fonctionnement de l'agglomération et bien intégrer le contournement dans la ville, en tenant compte des usages, des équipements et des activités en prise avec la RN57.
- Protéger les riverains des nuisances, notamment sonores, et protéger les milieux naturels.

Les différentes variantes et aménagements envisagés ont été présentés lors des permanences et certains ont pu poser leurs questions. Concernant les trois variantes, une impacte fortement le quartier des Picotines. C'est pour cette raison que la commune a fait le choix de provoquer une troisième rencontre en présence des riverains du quartier des Picotines et alentours proches afin de pouvoir échanger avec Mme FEUVRIER, représentant le DREAL.

Plusieurs points ont été abordés, les déplacements en mode doux, l'augmentation du trafic, les impacts des poids lourds par le projet, le volume et la densité du trafic des poids lourds

Pour mémoire, concernant ce dernier point, le 11 juillet 2016, Philippe Chaney, Maire de la commune a attiré l'attention de Monsieur le préfet concernant

les problèmes que suscite le trafic de poids lourds sur la N83.

En réponse le secrétaire général de la préfecture rappelle avoir été alerté concernant les conséquences économiques pour les entreprises du secteur si une restriction « trafic local » était mise en place.

- Que la notion de « Trafic local » est complexe à définir. De plus l'axe entre Poligny et Besançon est important pour les transports exceptionnels (notamment en direction de la Suisse) qui ne peuvent emprunter la RN57 pour des questions de gabarit.

- Que la sécurité juridique d'une telle interdiction est difficile à garantir :

L'atteinte aux intérêts des transporteurs qu'elle porte doit être proportionnelle à l'intérêt général poursuivi.

L'interdiction ne saurait être générale et absolue. Cette route ayant les caractéristiques physiques pour accueillir un trafic à grande circulation a vocation à recevoir la circulation PL.

Ces éléments ne sont pas de nature à justifier la mise en œuvre de mesures d'envergure, telles qu'une déviation permanente des poids lourds pour leur interdire la traversée de l'agglomération.

OU EN SONT-ILS ?

Le projet a pour l'instant fait l'objet d'un premier niveau d'études (études d'opportunité) qui laisse des marges de manœuvre pour sa définition. Il sera précisé dans les études ultérieures, en 2018, et sur la base du bilan de la concertation publique. L'enquête publique est envisagée en 2019 et le lancement des travaux en 2021.

LES PROCHAINES ÉTUDES:

Les études à conduire à la suite de la concertation et dans la perspective de l'enquête publique intègrent la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.

Elles comprendront notamment :

- la justification du projet proposé ;
- l'analyse comparative des aménagements ;
- la détermination des impacts du projet et des mesures permettant de les éviter, de les réduire ou de les compenser ;
- des études de trafic ;
- l'évaluation socio-économique du projet.



Le recensement en ligne, des avantages pour tous

du 18 janvier au 17 février 2018



RECENSEMENT

de la population



LE RECENSEMENT PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

www.le-recensement-et-moi.fr

Pour les personnes recensées

- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, remplissage rapide
- Questionnaire guidé et plus facile à compléter, accusé de réception par courriel
- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee

Pour l'agent recenseur

- Pas de déplacement pour récupérer le questionnaire
- Information par SMS deux fois par jour sur les réponses arrivées par Internet
- Moins de papier à gérer et à contrôler

Pour la mairie

- Baisse du coût du recensement
- Collecte plus rapide et suivi en temps réel
- Moins de manutention et moins de saisie de résultats
- Bénéfice d'image : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

Et pour tout le monde

- Des réponses de qualité et un recensement moins coûteux et plus respectueux de l'environnement

Le recensement par internet Comment ça marche ?

- 1 L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires, notamment un code d'accès et un mot de passe.
- 2 Les habitants se rendent sur www.le-recensement-et-moi.fr et cliquent sur le bouton :

ACCÉDER AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE
- 3 Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.
- 4 Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un **accusé de réception**. L'agent recenseur en est informé par SMS.

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT

Nos trois agents recenseurs

AVANT LA COLLECTE



Recrutement et formation des agents recenseurs



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public



Martine DECOMBE



Gilles SALLON



Cathy ADAM

A la découverte de nos cloches !

L'Eglise St Hippolyte a fêté ses 300 ans en 2015



L'église du village n'a pas perdu de son charme. Celle-ci fut bâtie en 1715. D'une hauteur de quelques 25 mètres, cette dernière est coiffée d'un dôme comtois, typique de la région!

A l'époque, les habitants déracinent la vigne, transportent la terre et creusent les fondations. Ils ouvrent une carrière à « Nyerot ». Ils achètent des chevaux pour transporter les pierres. Les animaux

sont nourris et logés à tour de rôle par les familles du village.

Deux entrepreneurs de Besançon Margaux et Verguet commencent la construction mais, ne trouvant pas le marché assez rentable, ils abandonnent le chantier. On prit alors des ouvriers maçons à la journée pour reprendre les travaux (*ce qui explique peut-être des débuts de piliers fait de belles pierres de taille et ensuite par des pierres de moins belle qualité*)....

La suite dans le bulletin municipal N°152 !

Ses cloches....



L'accès aux cloches se fait par une petite porte située sur le côté extérieur du clocher. Il nous faut emprunter un petit escalier en colimaçon pour arriver sur un premier palier et continuer ensuite sur les quelques marches de bois.

Les cloches sont au nombre de trois. La plus petite, œuvre de Farnier, est placée de façon atypique, car les deux grosses cloches sont en bas, dans la tour, tandis que la petite directement dans la charpente du beffroi, ce qui est très rare. La deuxième, fut fondue à Morteau est la plus vieille de l'ensemble. Pour finir, la plus grosse, est l'œuvre des Paccard.



Cloche 1 : Nom : « Madeleine-Renée », Diamètre 122,2 cm, Poids 1 125 kg, Fondue par Paccard, en 1 988, à Annecy-Le-Vieux, Chante le Ré3

Cloche 2

Nom : « Justine-Marie-Adrienne », Diamètre 100,6cm, Poids 580 kg, Fondue par F-J Bournez, à Morteau, elle est non datée, Chante le Solb3

Cloche 3

Nom : « Berthe-Marie », Diamètre 82,8 cm, Poids 330 kg, Fondue par F. Farnier, en 1 904, à Robécourt, Chante le La3



Plus d'infos : <https://clochescomtoises.com/>

2017

Retour sur la ballade paysagère du 14 octobre

Le Grand Besançon en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut-Doubs (CPIE) a organisé dans le cadre de la Charte Paysagère des collines de la vallée du Doubs une balade paysagère dans notre village.



Le samedi 14 octobre, plus d'une quarantaine de personnes a répondu présente et a participé à cette balade sportive le long de la voie romaine et des coteaux de Beure.



Emilie Georger, chef de projet à la CPIE du Haut-Doubs nous a guidé sur les sentiers, expliqué le paysage et l'histoire de la commune épaulé par notre adjoint Michel PIDANCET qui a ajouté quelques anecdotes concernant notre village !

Nous avons pu observer la végétation et sa diversité, les roches, les différentes unités paysagères qui nous entourent, un panorama magnifique qui couvre la vallée du Doubs et bénéficier de quelques explications sur la voie romaine et le « siège du guetteur ». Nous avons aussi rencontré sur la plaine de peu, une jolie mante religieuse et dans la grotte une petite chauve-souris !

Une très jolie ballade !!!



Soirée Halloween....



Comme à son habitude, La commission « Jeunesse et Sports » a organisé une effrayante soirée Halloween...

Bricolages de Noël

Un petit bricolage sur la thématique de Noël pour créer des illusions d'optiques avec un sapin et un Père Noël. Toujours amusant !

MATÉRIEL NECESSAIRE:

De la colle, des ciseaux, deux bâtons ou deux pailles et **la feuille ci contre pour découper le sapin et le père Noël.**



Découpez les images en suivant les contours, collez-les dos à dos (directement sur le pic en bois si vous utilisez ce matériel). Attention de bien caler les images dos à dos. La bonne astuce est de les regarder en les dirigeant vers une source de lumière afin de voir par transparence.

Si vous utilisez une paille, il suffit de faire une entaille et d'y glisser les images. Maintenant, faites les tourner en roulant très vite entre vos mains les pailles pour créer l'illusion d'un sapin décoré ou d'un Père Noël coincé dans la cheminée !

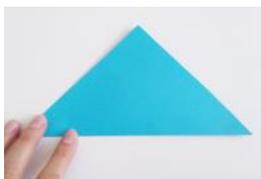
Des marques pages monstrueux...

MATÉRIEL NECESSAIRE:

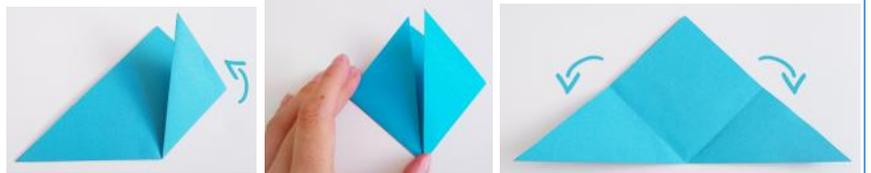
Du papier coloré uni; des yeux autocollants (facultatif), du papier blanc, des ciseaux et de la colle (Pour des marque-pages encore plus fun, choisissez des papiers de couleur ultra flashy !)



Pliez la feuille de papier en triangle, pointe vers le haut.



Marquez les plis : pliez-repliez les pointes de droite et de gauche vers la pointe du haut.



Pliez la pointe du haut vers le bas en pliant à la moitié de la hauteur du triangle



Rabattre les points de droite et de gauche à l'intérieur.



Suite

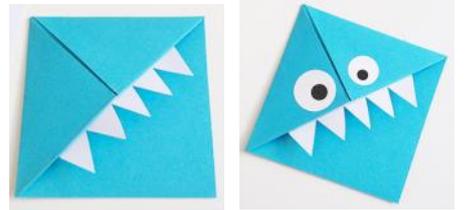
Découpez un rectangle de papier blanc.



Découpez des dents en triangle. Vous pouvez tracer une ligne au crayon pour vous aider.



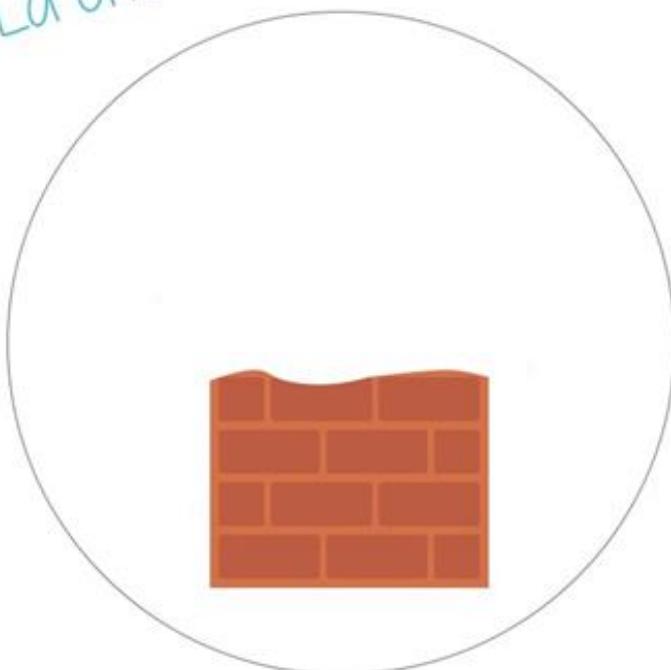
Collez ensuite les dents à l'intérieur du marque-page. Créer vos yeux.



Le sapin →



La cheminée →



[BEURE STRETCH GYM]

Année 2017-2018

Club
BEURE STRETCH GYM

Notre club est affilié à la Fédération Française Sport pour Tous et propose des activités sous différentes forme

« Un sport accessible à tous publics »

Tourné autour de la convivialité, des rencontres, de la solidarité et du partage, le Club vous offre la possibilité de pratiquer, ensemble, une activité accessible à tous dans une ambiance chaleureuse. Venez pratiquer dans un Club Sports pour Tous pour vous épanouir, pour votre bien-être et surtout pour le plaisir !

Les cours ont lieu à la salle polyvalente du village de mi-septembre à fin juin. Une cinquantaine de licenciés s'y retrouvent chaque semaine.

Les horaires sont les suivants :

Mardi	18h30 – 19h45	Stretching
	20h- 21h	Renforcement musculaire Step – LIA – Zumba Ballons – Freefit
Mercredi	10h – 10h30	Claquettes débutants
	10h30 – 11h30	Claquettes confirmés
Jeudi	14h – 15h15	Gym douce

Cette année, le club vous propose une activité supplémentaire : Le freefit

Le freefit est une séance de sport en extérieur orientée renforcement musculaire, le tout en musique et dans une ambiance conviviale suivant un parcours minuté. (par beau temps)

Les cotisations pour la saison 2017/2018 :

- 85,00 euros pour les personnes inscrites au stretching et gym douce (licence incluse)
- 105,00 euros pour les personnes inscrites à l'ensemble des cours (licence incluse)

Tarifs claquettes : Contactez Danielle SIORA qui vous donnera les renseignements concernant cette activité. Si vous voulez rejoindre le club, il est encore temps ! En venant à la salle polyvalente aux jours et heures des cours ou en téléphonant à : Danielle SIORA 06.89.86.67.13.

Vous pouvez participer aux séances 1 ou 2 fois à l'essai Pour consulter le site du club :

<https://club.sportspourtous.org/beure-stretch-gym-25>

Réservez votre soirée !

Notre repas dansant aura lieu le

17 mars 2018

Le club « Beure Stretch Gym » sera heureux de vous y accueillir

La Présidente Danielle SIORA

[BEURE TWIRL']

Pour cette 18^{ème} année d'existence, le club BEURE TWIRL' compte encore 35 licenciées dont certaines sont là depuis le début !

Que le temps passe vite !!

Nous avons accueilli cette année 9 nouvelles licenciées de 4 à 9 ans.

Entraînements loisirs le mercredi de 14h à 16h salle polyvalente.

Échauffement musculaire, danse, gymnastique et apprentissage du maniement de bâton

Entraînements compétitions

Les mardi soir au gymnase du collège Sainte Famille pour les plus grandes de 18h30 à 21h30

Le mercredi de 15h45 à 18h pour les cadettes.

Le vendredi soir au gymnase du collège Sainte Famille pour toutes les filles en compétition de 18h30 à 21h30.

Les **compétitions** commenceront le **3 et 4 février** à L'Isles sur le Doubs pour les départements, puis le 24 et 25 mars à Mouchard pour le sélectif Grand Est. Ensuite les 14/15 et 21/22 avril le ligue Grand Est N1 et N2, le 5/6 et 12/13 mai pour les demies finale N1 et N2 et le 2/3 et 9/10 juin pour les finales du Championnat de France N1 et N2.

Souhaitons de bonnes compétitions à toutes celles engagées.

Tous les licenciés de notre club vous souhaitent à tous de bonne fête de fin d'année



[BEURE PETANQUE CLUB]

une saison remarquable

2 017 pour notre club a été une année exceptionnelle, vraiment un grand cru. Rien d'étonnant me direz-vous, Beure ayant des antécédents vignerons !

Pour commencer, nous adressons nos vifs compliments aux bénévoles qui au cours de plusieurs séances, ont travaillé dans la bonne humeur pour agrémenter, embellir et améliorer nos installations. Sans oublier le concours efficace des employés communaux. Résultat, nous avons maintenant un ensemble pétanque digne de ce nom, admiré par tous ceux que nous accueillons.

Et nos licenciés ne sont pas en reste concernant les résultats. Beure Pétanque Club vient d'entrer pour la première fois, et c'est une performance, dans le club des 10 meilleures équipes départementales. Tout cela grâce aux féminines, aux seniors masculins et aux jeunes qui se sont illustrés une nouvelle fois à maintes reprises.

Aujourd'hui, nous rendons un hommage particulier et amplement mérité à nos champions départementaux. Vous ne rêvez pas, Beure, petit village de 1300 habitants, enregistre en 2017 la bagatelle de 8 champions du Doubs qui ont par conséquent participé aux différents championnats de France.

Chez les plus jeunes, Léa Breton est devenue championne du Doubs en triplète en compagnie de 2 équipiers d'autres clubs. Elle est donc allée à Soustons en août. A noter que c'est le quatrième membre de la famille à participer aux championnats de France (après Julien et Lilian en cadets et leur père Raphaël en seniors).

Une autre équipe de jeunes est également allée à Soustons en tant que champion départemental et cela pour la deuxième année consécutive ; il s'agit de la triplète juniors composée de Koeller Arnaud, Gerdy Quentin et Monnier Lilian. Vraiment de la graine de champions !

Les seniors masculins ne sont pas en reste puisqu'ils ont décroché de haute lutte le titre départemental en catégorie triplète promotion. Breton Raphaël Liénard Patrick et Schneeberger Thierry furent donc nos représentants aux championnats de France à Ax les Thermes, fin juin.

Enfin rendons un hommage particulier à notre toujours souriante Pesse-Girod Charline qui a fait la pige aux ténors départementaux. Elle a remporté le championnat féminin senior en catégorie tête à tête. Elle a démontré qu'on peut allier la grâce, la discrétion et l'efficacité pour remporter d'importantes compétitions. C'est en septembre qu'elle s'est rendue à Soustons aux championnats de France individuels. Nos représentants ne purent pas franchir les poules qualificatives. Est-ce la fatigue due aux longs déplacements imposés, est-ce le stress compréhensif lors de pareilles compétitions, ou n'est-ce pas, plutôt, la valeur des équipes rencontrées ? Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que les féliciter. Ne doutons pas, certains, feront à nouveau parler d'eux prochainement.

La fin de l'année sportive nous apporte encore de nouvelles satisfactions. En championnat des clubs, nos seniors féminines et masculins ont ajouté la cerise sur le gâteau. En effet, l'équipe féminine 1 conserve brillamment sa place en division supérieure et les masculins équipes 1 et 3, pour ne pas être en reste, montent à leur tour en division 2. N'en jetez plus, la cour est pleine !

Le président Auguste Koeller est fier de ses ouailles ; il va pouvoir bomber le torse lorsqu'il rencontrera ses collègues des autres clubs ! Certains disent que ça s'arrose ! Et pourquoi pas !

**Voilà des résultats qui honorent le club.
Bravo à tous !**

**MARCHÉ
DE
NOËL**

**15 et 16
Décembre**

**Place Jean Grappin
à Beure**

**À partir de
18h**

**Expo Artisanale
Buvette
Restauration**

Les Pyrénées Atlantiques HENDAYE

Les Copains d'Abord
Club des Seniors
Beure

DÉPART SAMEDI 2 JUIN 2018 A 6 H 30. — RETOUR LUNDI 11 JUIN VERS 19 H 30.

PARKING DU CIMETIÈRE A BEURE.

CAR DE 67 PLACES

Un cadre privilégié, pour passer une bonne semaine au pays basque, en terre de partage.

Le patrimoine et le bouillonnement culturel du pays Basque, sont la source d'innombrables activités touristiques pour nous en faire profiter depuis notre lieu de séjour, village vacances 3 étoiles.



Le dépaysement est partout ! A quelques minutes du village de vacances, les Pyrénées-Atlantiques, le front de mer d'Hendaye, plein de charme, avec les façades classées de ses villas, ses bateaux et sa plage de sable blond. Le sentier du littoral permet de belles balades ensoleillées. De même, les Pyrénées voisins ainsi que le fameux et magnifique domaine d'Abbadia avec ses 65 hectares de nature intact, offrent des vues à ravir les amoureux de la nature.

San Sébastian, capitale européenne de la culture en 2016, vaut le détour.

De plus nous découvrirons durant notre séjour, des paysages magnifiques, un patrimoine historique et culturel remarquable, des produits réputés, des plages et des criques aux eaux pures.

PROGRAMME DU 2 JUIN AU 11 JUIN 2018

Samedi 2 juin 2018.

Départ de BEURE à 6 h 30.

Petit déjeuner à BEAUNE. Déjeuner à MONETAY/Allier. Monetay, riche d'une position remarquable sur le val d'allier et sa réserve naturelle, offre à ses 550 habitants et aux amateurs de vie de qualité, un patrimoine riche de trois châteaux privés, Lachaise, Lagrillère et Montcoquet.

Arrêt à PERIGUEUX : Diner, coucher et petit déjeuner dans un hôtel IBIS 3 étoiles.

Dimanche 3 juin 2018.

Matin : Départ 8 h 00 de PERIGUEUX pour HENDAYE.

Déjeuner à la maison de vacances.

Après-midi : Libre. Nous aurons les chambres certainement dans l'après-midi. Peut-être après le repas.

Lundi 4 juin 2018.

Matin départ 9 h 00 : SAINT JEAN DE LUZ, promenade dans le port de pêche, évocation du mariage du roi Soleil avec la visite de l'église St Jean Baptiste et temps libre.

Repas au village de vacances.

Après-midi 14 H 00 : La célèbre montagne de la Rhune.

Départ pour la célèbre montée à la Rhune en petit train à crémaillère : vue magnifique.

Diner et soirée au village de vacances.

Mardi 5 juin 2018.

Matin départ 8 h 45 : Visite de l'atelier du Chistera de la famille Gonzales sur ANGLET et passage par la chambre d'amour. Puis BIARRITZ en panoramique avec arrêt au phare et au Rocher de la Vierge....

Déjeuner au village de vacances.

Après-midi départ 14 h 00: Découverte de la célèbre capitale du Labourd, BAYONNE, avec visite d'un atelier artisanal de jambon et temps libre dans la vieille ville.

Diner et soirée au village de vacances

Mercredi 6 juin 2018. Repos du chauffeur.

Départ 9 h 30 à pieds environ 900 mètres : visite guidée du château d'ABBADIA, du château beau panorama.



[Les Copains d'Abord]

- Club des Seniors -

Déjeuner au village de vacances.

Après-midi libre.

Dîner de gala et soirée au village de vacances.

Jeudi 7 juin 2018.

Matin départ 8 h 45 : Les richesses de la BIZCAYE – Direction BILBAO, découverte de la grande métropole, Visite du Musée de GUGGENHEIM.(hors du commun)

Repas dans le quartier historique des « siete Calles » puis retour et arrêt à la ville martyre de GERNIKA.

Vendredi 8 juin 2018.

Matin départ 9 h 00 - Sur les bords de la BIDASSOA - Journée guidée par deux journalistes conférenciers.

Aux origines du pays basque, visite de BIRIATOU, fief de Pierre Loti, suivi de la visite d'Hendaye.

Déjeuner au village de vacances -

Après-midi départ 14 h 00 : FONTARRABIE, visite de la cité fortifiée, puis vous rejoindrez la montagne du JAIZQUIBEL, vous ferez halte à la chapelle dédiée à Notre Dame de Guadalupe. Enfin vous rejoin-

drez PASAJES, port mythique, point de départ des aventures de tous les marins basques. Vous marcherez sur les traces de Victor Hugo où une petite scénette théâtrale sera interprétée en son honneur.

Dîner et soirée au village de vacances

Samedi 9 juin 2018.

Matin départ 8 h 45 : Visite de SAN SEBASTIAN, Temps libre dans la vieille ville.

Repas typique en cidrerie dans un chai. Sur le retour, arrêt aux Ventas (magasins à la frontière)

Dimanche 10 juin 2018.

Matin : Les chambres seront libérées pour 10 heures et les bagages installés dans le car. Temps libre

Déjeuner au village de vacances.

Après-midi : Départ à 13 h 45 pour PERIGUEUX. Dîner, coucher et petit déjeuner dans le même hôtel qu'à l'aller.

Lundi 11 juin 2018.

8 h 00 – Départ de PERRIGUEUX pour déjeuner à MONETAY/Allier. Arrivée à BEURE 18H30/19H00.



Les Copains d'Abord

Club des Seniors

Beure



A FÊTE SES 40 ANS !!!

AU CASINO SENSOO DE SALINS LES BAINS

Nous leurs souhaitons un joyeux anniversaire et encore une longue route !



Réveillon 2017 - 2018

Avec

Les Copains d'Abord



170 places



A BEURE - SALLE POLYVALENTE PLACE Jean GRAPPIN

Arrivée entre 20 h 15 et 20 h 45 et fête jusqu'à 5 heures.

L'animation est confiée à l'orchestre :
Michel LCHAT avec Patrick MULLER.

Notre traiteur,
Préscillia THIÉBAUD à Baume les Dames.

MENU



Foie gras de canard,
Accompagné de sa confiture de figue et sa brioche.

Demi-queue de langouste chaude,
Sauce armoricaine et sa crevette tropicale.

Sorbet abricot au macvin du Jura.

Cuissot de sanglier en civet, sauce grand veneur.
Accompagné d'un

Gratin de courgette et gratin de carottes aux poireaux.

Salade verte avec Comté, Camembert, Morbier sur assiette.

Assiette de dessert, douceurs du nouvel an.

Soupe à l'oignon et ses petits croûtons.

Boissons

Apéritif : Champagne Prestige avec ses amuse-bouches.

Repas : Saint-Véran 2014 et Lustrac-Médoc, château Lestage 2012.

Dessert : Champagne Prestige.

Café ou thé.



[Castors Juniors]



Nous vous rappelons que tous les parents peuvent faire partie de cette association, aucune cotisation n'est demandée.

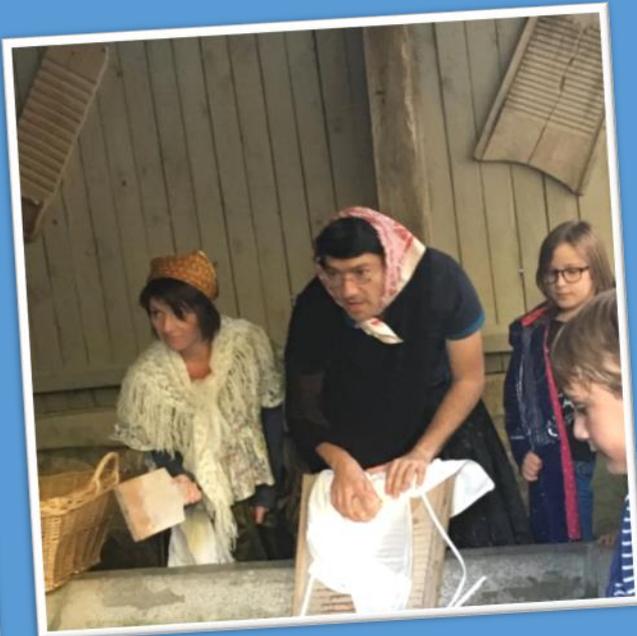
Les actions permettent de donner un coup de pouce à l'école pour l'aider au financement de sorties, voyages, activités ou autre. C'est aussi un excellent tremplin pour faire connaissance et passer des moments conviviaux.

Par exemple, cette année encore, l'association a réuni le vendredi 15 septembre parents, enfants et enseignants autour d'un apéritif précédé d'une curieuse ballade offerte à tous par les castors juniorsLa joyeuse troupe s'est ainsi laissée guider par Christophe Grosjean, conteur, à travers notre joli village de vigneron et a pu déambuler

en famille sur les rives des Mercuraux et découvrir certains secrets du village. Un **grand merci** aux participants venus nombreux ainsi qu'à la Joséphine et à deux lavandières revenues tout spécialement aux abords de notre lavoir pour l'occasion...

Ce fut ainsi aussi un moyen de remercier les parents toujours présents lors des différentes actions. Pour cette année 2017/2018 nous avons déjà pu financer en grande partie le cycle lutte et avons organisé une vente de plants et bulbes à la rentrée.

Nous vous donnons cette fois rendez-vous sur le **marché de Noël**



En avant première,
nos préparations pour
le marché de Noël !



DU CÔTÉ DU MUSÉE.

Encore une année qui se termine et l'occasion de faire le point et de présenter nos projets.

Nos activités :

Après la torpeur de l'été, elles consistent essentiellement en visites d'élèves. Nous avons reçu deux établissements déjà venus l'an dernier : les Maisons Rurales de Chargey les Gray et quatre classes de troisième du Collège Camus, en deux temps : d'abord la visite du musée (1H30) puis deux heures d'échanges ensemble, au collège même. Cette fidélité témoigne de l'intérêt du musée dans l'enseignement scolaire. Cette année, les élèves de troisième ont travaillé avec leurs professeurs de français d'histoire et la documentaliste sur les lettres de Lucien Roy, témoin des événements. Il raconte son vécu, évoque ses copains du village et nous livre quelques réflexions sur la guerre mais avec la censure, il ne peut tout dire.

Nous sommes aussi en relation avec différents représentants du Souvenir Français ou d'associations mémorielles à qui nous prêtons des objets pour des expositions : Ornans, Montferrand, Busy. C'est l'occasion pour nous de sortir du village et se faire connaître. Dans la même optique nous avons répondu aux invitations des divers Offices de Tourisme. Notre présence marquant notre volonté de continuer à exister même si nous ne sommes qu'une petite structure.

Le musée a ouvert ses portes gratuitement pour les Journées du Patrimoine. Chaque année, c'est pour nous un temps fort car le public est assez nombreux, nous sommes en effet recensés dans les musées ouverts et pour bon nombre de personnes, c'est une découverte.



[TAZA]

Le 11 novembre la fréquentation a été peu nombreuse pourtant c'était un temps à venir au musée.

Mais la cérémonie organisée par l'association des Anciens Combattants a été un bel hommage à nos Poilus à travers la lecture, par des écoliers de Beure d'extraits de lettres de Lucien Roy que nous avons transmises. La nièce de Lucien Roy, Lucienne Barale (90 ans) est venue spécialement de Dijon pour déposer une gerbe au monument aux Morts en souvenir de son oncle et de ses frères de combat tombés pour la patrie. L'Est Républicain s'en est fait l'écho. Le nouveau correspondant local avait répondu à notre invitation de venir visiter le musée quelques jours auparavant et il a apprécié ce musée qu'il ne connaissait pas.

Un certain nombre de mannequins ont mal vieilli, d'autre part certains uniformes méritaient d'être mis en valeur, de nouveaux mannequins vous accueilleront donc désormais, en particulier parmi les Compagnons de la Libération (ils ne sont plus que dix sur les 1038 décorés avant 1946).

Nous recevons toujours des dons : armes, douilles sculptées, uniformes, décorations...et notre travail d'inventaire et d'archivage se poursuit, c'est très long. On découvre des documents très intéressants mais leur classement et leur stockage n'est pas simple.



[officier de Remonte]

Nos projets :

Nous avons entrepris un travail sur les lettres des poilus de Beure qui ont été données au musée. Celles de Lucien Roy sont toutes transcrites et nous avons commencé la lecture de celles d'André Fleuret son copain, fait comme lui prisonnier et détenu à Langensalza mais qui a survécu. Il reste en Allemagne du 12 janvier 1915 au 22 janvier 1919 et ne sera démobilisé que le 31 juillet 1919, bien après l'armistice du 11 novembre, donc. Nous verrons ensuite comment vous faire partager ces témoignages.

Vous savez que nous sommes ouverts tous les mardis matin de 9H30 à midi et sur rendez-vous pour au moins 5 personnes.

Pour vous Beurots l'entrée est gratuite, le musée possède deux salles entièrement consacrées aux femmes dans les guerres : c'est rare dans les musées, venez les voir.

Bonne fin d'année à tous et à l'an prochain.



[POILU et SOLDATS INDIGENES]

Nous essayons de nous associer à la vie du village en participant aux animations proposées par la municipalité, diverses associations ou le Comité des Fêtes.

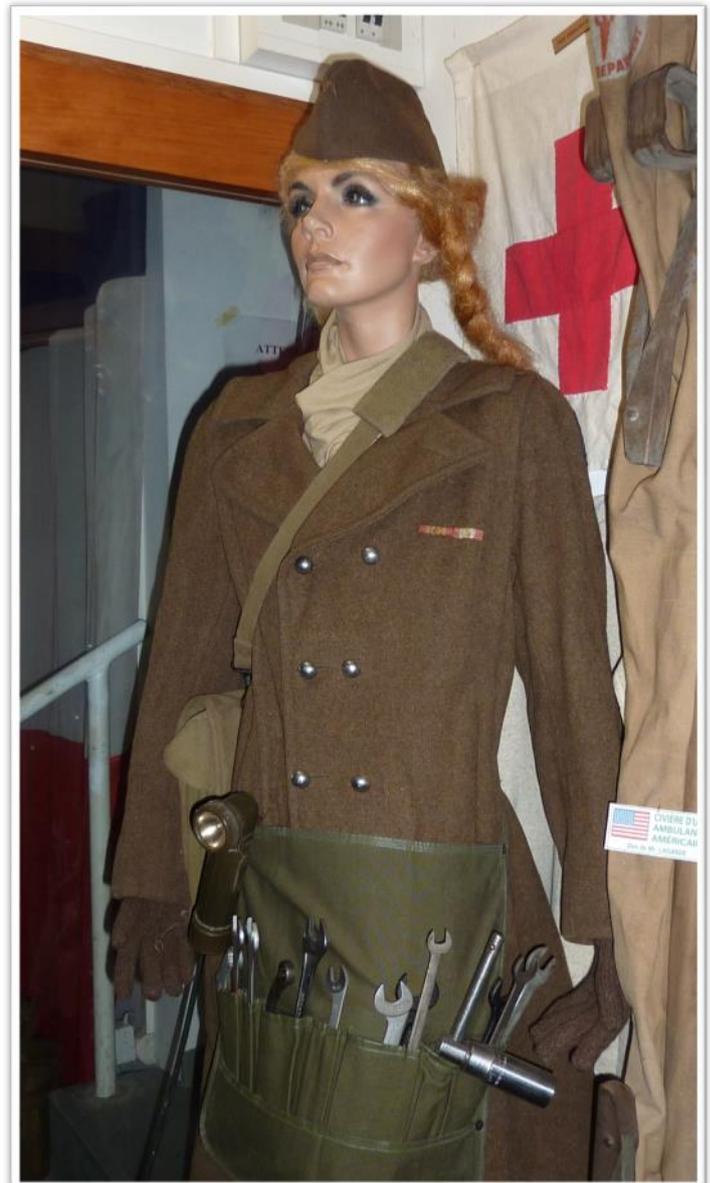
Nous espérons donc vous voir au Marché de Noël de cette année, les 15 et 16 décembre.

L'an prochain après notre assemblée générale qui se tiendra le 15 février (salle Henri Bertrand à 15H30) et à laquelle vous êtes invités même si vous n'êtes pas membre de l'association, aura lieu « La » choucroute (4 mars) concoctée par Lucette Hayotte et animée, comme d'habitude par un orchestre.

Notre vide grenier sera un peu plus tôt que cette année, le 3 juin.

Le musée ouvrira comme d'habitude : pour les journées commémoratives du 8 mai et du 11 novembre, pour les Journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre et toujours de 14 à 18H

Nous serons heureux de participer à la fête du 14 juillet qui est un grand moment convivialité.



[Ambulancière-mécanicienne]



[Le groupe dans le hall de l'hôtel juste avant le départ pour Beure]

Jeuudi 19 octobre 16 heures, départ du bus en direction de l'aéroport de Dole pour le voyage annuel de la section. Nous étions 46 anciens combattants et sympathisants à embarquer sur un vol pour La Valette, capitale de Malte où nous sommes arrivés à 21h30. Notre hôtel était situé à environ quinze kilomètres de La Valette, en surplomb de Salini bay et face à la ville de Buggiba. Il disposait de grands espaces, de chambres modernes et confortables dotées d'un balcon, de deux piscines extérieures et d'une piscine intérieure chauffée, de tous les équipements dignes d'un 4 étoiles. Les repas étaient servis sous forme de buffet dans le restaurant principal et la formule « tout inclus » nous donnait accès gratuitement aux deux bars de 11h à 23h.

Les excursions au programme nous ont fait découvrir Malte. Cette terre au passé tumultueux s'est forgée une identité fortement contrastée, héritage de nombreuses invasions subies. Des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean, il reste les villes fortifiées et les églises pour colporter la parole catholique. Mais sitôt les fortifications dépassées, l'île redevient le reflet de la Méditerranée avec ses maisons en cube, sa culture et la douceur orientale de son peuple léguées par les Arabes.

Par un temps estival mais un peu venté les deux derniers jours, notre guide francophone Johanna a commencé notre circuit par la visite de la

capitale La Valette. C'est une ville riche en histoire et en monuments qui sera capitale européenne de la culture en 2018. Durant la promenade, nous avons vu les jardins d'Upper Baracca, dominant le grand Port, la co-cathédrale Saint-Jean avec son musée et l'oratoire et finalement le Palais des Grands Maîtres. Le lendemain une visite libre et tranquille de Saint-Julian, petite ville de pêcheurs. Dimanche nous avons découvert les trois cités: Vittoriosa, Senglea et Cospicua qui peuvent à juste titre revendiquer d'être le berceau de l'histoire de Malte. La sortie de lundi était Mdina, l'ancienne capitale de l'île surnommée aussi la Cité du Silence avec un retour à l'hôtel par Rabat et un arrêt aux jardins de San Anton, les plus beaux jardins botaniques de Malte. Mardi matin, nous avons été reçus à la Casa Rocca Piccola demeure du Marquis et de la Marquise De Piro. Le Marquis est chevalier de l'ordre de Malte et a assuré, lui-même, dans un français parfait la visite de son palais. L'après midi un bus à impériale est venu nous prendre à l'hôtel pour le tour sud de l'île. Une promenade à bord d'un bateau de plaisance était prévue pour notre dernier jour afin de contempler l'impressionnante architecture défensive des Chevaliers de Saint-Jean mais la mer agitée a contraint notre guide à changer le programme. C'est donc avec une promenade en bus le long de la côte nord de l'île dite « côte sauvage » et la visite du palais Parisio que nous avons terminé la découverte de Malte. Départ de l'hôtel jeudi 26 octobre à midi pour un retour à Beure en fin d'après midi.

Initialement, la destination de notre voyage annuel 2018 était Chypre mais un changement dans la planification des vols nous a contraint à trouver une autre destination. Nous irons en Andalousie du 28 septembre au 05 octobre 2018 avec un départ de l'aéroport de Mulhouse. Il y a encore des places et les personnes intéressées peuvent contacter le président Yves Vuillame ou le trésorier Lionel Marchand.



Comme le veut la tradition de la section, les adhérents âgés de 75, 80, 85 et 90 ans se sont retrouvés le 8 juin dans le nouveau salon de thé « O Délices de Beure » pour fêter leur anniversaire.

Ils étaient quatorze, nés en 1927, 1932, 1937 et 1942, invités à ce moment de convivialité. Du plus ancien au plus jeune : Georges PERELLI, Marguerite BONVALOT, Catherine SIMON, Suzanne MAZOUZ, Henri GILLIARD, Josette TERRE, Jean LAURENCOT, Daniel GARNIER, Claude ARBEY, Andrée CRETIN, Claude HAYOTTE, Joseph SULMONI, Joseph JEANNEROD, Samuel CHALUT. Il y avait cette année trois nonagénaires.

Un hommage a été rendu aux quatre anciens combattants AFN disparus depuis le premier janvier : Jacques GRISLIN, Henri GRASSER, Marcel PICON et André SEGOGNE décédé le matin même.

Les membres du bureau ont offert un cadeau d'anniversaire aux heureux fêtés présents : un ballotin de chocolats pour les dames et une bouteille de



[Les convives devant le salon de thé « O Délices de Beure »]

vin pour les messieurs. Toutes les dames ont reçu une rose.

Après avoir dégusté un copieux goûter, tous les convives se sont rendus au monument aux morts pour l'hommage aux morts d'Indochine.

Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918



C'est sous une pluie battante que le défilé est parti de l'église de Beure à 11h30 en direction du monument aux morts du cimetière pour célébrer la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918. Cette date a marqué à jamais les consciences des hommes et des femmes qui vécurent cette période tragique.

Ce qui devait être une courte guerre de mouvement se transforma en une longue guerre de position. Chaque pouce de terrain gagné à l'ennemi se fit au détriment de la vie de milliers de soldats.

Nul ne fut épargné : aucun hameau, aucun village, aucune une ville. Les monuments aux morts, véritables lieux de mémoire, nous le rappellent.

Notre village de Beure paya lui aussi un lourd tribut humain. Parmi les soldats morts pour la France, cinq sont enterrés sous le monument du cimetière : Alexandre Revillard, Lucien Roy, Jules Tisserand, Louis-Marcel Tisserand et un cinquième dont l'identité reste inconnue.

Après l'hommage aux morts pour la France et la minute de silence, des enfants ont entonné la Marseillaise et déposé cinq bougies tricolores en hommage à ces cinq soldats.

Les élèves du groupe scolaire de Beure ont choisi d'honorer l'un des deux : Lucien Roy. Comme le musée de Beure porte son nom, il était facile de retrouver des documents le concernant. Ils ont lu sa biographie et une de ses lettres parmi de nombreuses écrites à ses parents. On apprend ainsi qu'il avait 20 ans quand son régiment du 60^e RI est mobilisé et

envoyé aux frontières de l'Est. Il part avec la conviction de ne pas revenir. Il est porté disparu puis retrouvé en janvier 1915 dans un camp de prisonniers au centre de l'Allemagne où il meurt du typhus trois mois plus tard. Décédé alors qu'il était captif, la mention « Mort pour la France » figure de droit sur son avis de décès comme pour ses compagnons morts au combat. Sa nièce Mme Lucienne Cretin-Barale, âgée de 90 ans, est venue de Dijon pour assister à la cérémonie.

Le Président de la section Yves Vuillame et le Maire de Beure Philippe Chaney ont écourté leurs discours pour que l'intervention des jeunes Beurots prenne pleinement et justement sa place dans cette cérémonie, tant dans le souvenir que dans la force du symbole que représente Lucien Roy.

Cette commémoration s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité de Beure puis par le traditionnel repas du 11 novembre servi à 60 convives dans la salle polyvalente.

Pour le comité
Yves Vuillame, Président



[Les cinq bougies tricolores déposées par les jeunes Beurots]

Une journée de répétition à la Choralyre

En prévision de son concert de dimanche 17 décembre (17h00 à l'église de Beure), la Choralyre a organisé une journée de répétition le samedi 18 novembre.

Dirigeant depuis son piano, la chef de chœur Marie-Jo Gallorini n'a pas ménagé sa peine.

La plupart des morceaux appris sont des chants de Noël. Il y en a qui sont connus et il y en a toujours des nouveaux. Des plus simples aux plus compliqués.

Après une bonne matinée de travail, les choristes se sont installés à table pour un repas partagé et bien mérité.

A la suite de cet agréable moment de convivialité, le travail a repris.

Et tout le monde y a mis du sien : une choriste a fait un accompagnement à l'harmonica, le président a dirigé le chœur le temps pour Marie-Jo de faire



[La chef de chœur Marie-Jo Gallorini et sa légendaire bonne humeur]

quelques arrangements musicaux, et l'ensemble du chœur s'est appliqué à bien faire.

Le temps a passé très vite. Et cette journée a laissé un agréable souvenir aux choristes qui ont pu tout à la fois apprendre et se détendre. Et oublier leurs soucis du quotidien.



[Après l'effort, le réconfort]

Le Président de la Lyre Viticole : Michel BAUD

Tél : 03 81 41 07 39

Mail : baud.michel25@yahoo.fr

[Infos pratiques]



PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2018

Défini lors de la réunion du 9 novembre 2017
en présence des Associations, du comité des fêtes et de la Municipalité.

- Samedi 06 Janvier : Vœux de M. le Maire et du conseil municipal, Salle Polyvalente, à 11h00.
- Dimanche 21 Janvier : A. G. des Copains d'Abord, à 15h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 27 Janvier : A. G. des Anciens Combattants, à 15h00, Salle Polyvalente
-
- Dimanche 04 Février : Vide Dressing du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente.
- Vendredi 09 Février : Réunion Comité Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
Loto du Twirling, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 11 Février : Sortie Jeep Doubs Libération US44 à VERNIERFONTAINE.
- Jeudi 15 Février : A. G. du Musée Lucien ROY, à 15h30, Salle H. Bertrand.
- Samedi 24 Février : Soirée de l'Association de Chasse, à 20h00, Salle Polyvalente.
-
- Dimanche 04 Mars : Choucroute du Musée Lucien ROY, à 12h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 10 mars : Soirée de l'AS Beure, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Jeudi 15 Mars : Sortie du 1^{er} Semestre des Copains d'Abord.
- Samedi 17 Mars : Soirée BEURE Stretch Gym, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Jeudi 22 Mars : A.G. de l'Association des Résistants et Familles, 10h00, Salle Henri Bertrand.
-
- Lundi 02 Avril : Chasse aux œufs par le Comité des Fêtes, à 10h30, dans la Cour de l'Ecole.
- Dimanche 08 Avril : Doubs Libération US44, Bourse aux Armes, à MICROPOLIS.
- Samedi 28 Avril : Soirée des Castors Juniors, à 20h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 29 Avril : -Journée de la Déportation :
ARGUEL : 10h00 Messe à la Chapelle, à 11h15 Cérémonie Stèle Péquignot.
-Nettoyage du Fort MONTBOUCON. (Association US 44)
-
- Mardi 08 Mai : 73^{ème} Anniversaire de la Victoire de 1945 :
PUGEY : Office Religieux à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts à 10h30.
BEURE : Départ du défilé devant l'Eglise à 11h45, Cérémonie au Monument
aux Morts Place J. Grappin suivie d'un vin d'honneur, Salle Polyvalente.
Ouverture du Musée de 14h00 à 18h00.
- Dimanche 20 Mai : Animations au Bois de Peu (sous réserve).
- Samedi 26 Mai : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 20h30 + Salle H. Bertrand.
-
- Samedi 02 juin : Voyage des Copains d'Abord dans le Pays Basque (du 02 au 11 juin).
- Dimanche 03 juin : Vide grenier du Musée Lucien ROY, Salle Polyvalente et Place J. Grappin.
- Vendredi 08 Juin : Hommage aux Morts d'Indochine :
LARNOD à 18h00, Cérémonie au Monument aux Morts.
A. G. de l'Association de Chasse, à 20h00, à la Salle H. Bertrand.
- Samedi 09 Juin } : Doubs Libération US 44, sortie de 2 jours dans le Haut-Doubs.
- Dimanche 10 Juin }
- Mardi 12 Juin : Pétanque Club Concours de la St-Jean au Stade Municipal Félix PETETIN.
- Jeudi 14 Juin : Concours Pétanque Club au Stade Municipal Félix PETETIN.
- Samedi 16 Juin : Assemblée Départementale et repas du Souvenir Français, Salle Polyvalente.
- Lundi 18 Juin : Anniversaires 2018 et Appel du Général de Gaulle
BEURE : 16h00 Anniversaires « O Délices de Beure ».
18h00 Cérémonie au Monument aux Morts Place Jean Grappin.
- Mardi 19 Juin : A. G. de Beure Stretch Gym, à 19h00, Salle Polyvalente.
- Dimanche 24 Juin : Gala du Twirling à Sainte-Famille.
- Mardi 26 Juin : Dernier mardi des Copains d'Abord, à la Salle Polyvalente.
- Mercredi 27 Juin : A. G. du Twirling, à 18h30, Salle Polyvalente.

[Infos pratiques]



PROGRAMME DES FESTIVITES POUR 2018

- Vendredi 06 juillet : Loto du Twirling, à 20h00, Salle Polyvalente.
 Samedi 14 Juillet : Cérémonie au Monument Place J. Grappin à 11h00, suivie du Vin d'honneur offert par la Municipalité, Salle Polyvalente.
- Vendredi 13 Juillet }
 Samedi 14 juillet } Festivités du Comité des Fêtes, Salle Polyvalente
 Dimanche 15 juillet }
-
- Dimanche 12 Août : Doubs Libération US44, tir à VERCEL.
 Mercredi 15 Août : Fête du Club de Pétanque, à 10h00, au Stade Municipal Félix PETETIN.
 Samedi 18 Août : Pétanque Club Challenge Patrick PETRAULT au Stade Municipal Félix PETETIN.
-
- Mardi 04 Septembre : Reprise des activités des Copains d'Abord, à 14h00, Salle Polyvalente.
 Samedi 08 Septembre : Loto du Twirling, à 20h00, Salle Polyvalente.
 Samedi 15 Septembre Journées du Patrimoine :
 Dimanche 16 Septembre -Musée Lucien ROY ouvert de 14h00 à 18h00.
 -Doubs Libération US44, à BESANÇON Rue Général Lecourbe.
- Dimanche 23 Septembre : VALMY
 COMICE : 9h30 Cérémonie au Monument.
 LARNOD : 10h15 Rassemblement devant la Chapelle, 10h30 Office Religieux sous chapiteau, suivi à 11h30 de la Cérémonie au Monument aux Morts.
- Vendredi 28 Septembre : Voyage des Anciens Combattants en Andalousie (du 28/09 au 05/10).
-
- Jeudi 11 Octobre : Sortie du 2^{ème} Semestre des Copains d'Abord.
 Vendredi 12 Octobre : Réunion du Comité des Anciens Combattants, à 17h00, Salle H. Bertrand.
 Samedi 27 Octobre } TÉLÉTHON
 Dimanche 28 Octobre } Salle Polyvalente
-
- Samedi 03 Novembre : A. G. de Doubs Libération US44, à 18h00, Salle Polyvalente.
 Jeudi 08 Novembre : Réunion d'élaboration du calendrier des festivités 19h00 salle polyvalente.
 Samedi 10 Novembre : Doubs Libération US44, Hommage au Général de Gaulle à COLOMBEY-LES DEUX-ÉGLISES.
- Dimanche 11 Novembre : 100^{ème} Anniversaire de l'Armistice 1918
 PUGEY : à 9h30, Cérémonie au Monument aux Morts.
 BEURE :
 -10h30 - Messe en l'Eglise St-Hippolyte.
 -11h30 – Départ du défilé devant l'Eglise, Cérémonie au Monument aux Morts du cimetière suivie du Vin d'Honneur à la Salle Polyvalente.
 -13h00 - Repas à la Salle Polyvalente.
 Ouverture du Musée, de 14h00 à 18h00.
- Mercredi 14 Novembre : A. G. de la Pétanque Club, à 19h00, Salle Polyvalente.
 Dimanche 25 Novembre : Loto de la Pétanque Club, à 14h00, Salle Polyvalente.
-
- Dimanche 02 Décembre : Concert de la Lyre Viticole en l'Eglise St-Hippolyte, à 17h00 + Salle H. Bertrand.
 Mercredi 05 Décembre : -Repas du Club des Copains d'Abord, à 12h15, Salle Polyvalente
 -Hommage aux Morts pour la France AFN et Anciens Combattants,
 BEURE : 18h30 Cérémonie au Monument aux Morts Place J. Grappin.
- Vendredi 07 Décembre et Samedi 08 Décembre : Préparation des Colis des Anciens, Salle Polyvalente.
 Dimanche 09 Décembre : Repas de Noël des Anciens, à 12h00, Salle Polyvalente.
- Samedi 15 Décembre }
 et dimanche 16 Déc. } Marché de Noël
 } Salle Polyvalente (sous réserve)
 Mercredi 19 Décembre : Goûter de Noël du Twirling, à 14h00, Salle Polyvalente.
 Lundi 24 Décembre : Arrivée du Père Noël, à 18h00, Salle Polyvalente.
 Lundi 31 Décembre : Réveillon de la Saint-Sylvestre des Copains d'Abord, à 20h30, Salle Polyvalente.

Malade la nuit ou le week-end ?

Pour une prise en charge adaptée, utilisez le bon numéro :

- 36 24 médecin de garde à Besançon SOS médecin
- 32 97 pharmacie de garde
- 39 66 médecins de garde en Franche-Comté

**MAISON DE SANTÉ DES MERCUREAUX - 15A, Route de Lyon - 25720 BEURE****Médecins généralistes : 03.81.57.56.50**

Dr Martial Botebol, Dr Géraldine Gevrey, Dr Vincent Griffond, Dr Cynthia Berthod

Pédicure-Podologue: 03.81.57.56.50

Mathilde Blot - Julie Clemençon

Sage-femme: 03.81.57.56.50

Adeline Jouffroy, Clémentine Deshayes

Ostéopathe: 03.81.57.56.50

Laure Lacarrère

A la même adresse :**Masseurs-kinésithérapeutes :**

09.82.60.66.11

Karim Deraidji, Emmanuel Terrible, Katia Pasina, Gaël Cantenot.

Infirmières: 03.81.41.30.70

Marie-Hélène Wasner, Marie-Anne Bizard et Myriam Meftah

Chirurgien Maxillo-facial et Stomatologue :

03.81.40.03.20

Dr Philippe Bonnot

Dentiste: 03.81.52.60.02

Jean Planchon :

Ophthalmologue: 03.81.65.03.35

Dr Jérémie Sahlher:

Psychologue :06.80.32.45.93

Lydie Moutarde

Pharmacie : 03.81.52.60.68**Et aussi..****Docteur Hubert Monnet : 03.81.52.61.70**

22 Rue de Besançon—25720 Beure

Lasagnes aux deux saumons et aux poireaux

Ingrédients :

12 feuilles de lasagnes
600 g de saumon frais
4 tranches de saumon fumé
600 g de poireaux (surgelés)
1 pot de crème fraîche
50 g de parmesan

Pour la béchamel :

50 cl de lait
50 g de beurre
2 cuillères de farine



PRÉPARATION

- Dans une sauteuse, faire revenir le saumon pendant 5 à 10 minutes. Lorsqu'il est presque cuit, l'émietter et le mélanger au saumon fumé. .
- Faire revenir également les poireaux dans une autre sauteuse pendant 10 minutes puis, les réserver.
- Préparer la béchamel : faire fondre le beurre dans une casserole, ajouter la farine, bien mélanger jusqu'à la formation d'un roux. Verser le lait et porter à ébullition, à feu doux, sans cesser de remuer à l'aide d'un fouet. Assaisonner avec le sel, le poivre et la muscade. Laisser cuire encore pendant 2-3 minutes, en remuant constamment au fouet, jusqu'à obtention d'une sauce épaisse et crémeuse. Ajouter ensuite la crème fraîche, puis mélanger à nouveau. .
- Préchauffer le four à 180°C (thermostat 6) .
- Dans un plat, commencer par déposer une couche de poireaux, puis une couche de lasagnes nappées de sauce béchamel, déposer le saumon, puis une autre couche de lasagnes nappées de béchamel, déposer les poireaux, puis à nouveau lasagnes, béchamel et poireaux, jusqu'à épuisement des ingrédients en terminant par une couche de lasagne, recouverte de parmesan. .
- Enfourner pendant 50 minutes. .

Bonne dégustation...



NAISSANCES

Mai	<i>Amandine LE CHALONNY</i>	<i>25 mai</i>	BESANÇON
	<i>Maëlle NEUVILLE</i>	<i>29 mai</i>	BESANÇON
Juin	<i>Fatma ABOUDI</i>	<i>03 juin</i>	BESANÇON
	<i>Tifenn HUMBERT</i>	<i>15 juin</i>	BESANÇON
	<i>Lucas RAHON</i>	<i>23 juin</i>	BESANÇON
	<i>Alice BELET</i>	<i>26 juin</i>	BESANÇON
Juillet	<i>Basile REMY</i>	<i>23 juillet</i>	BESANÇON
	<i>Arizona STEHLY</i>	<i>10 août</i>	EPAGNY METZ-TESSY (74)
Aout	<i>Yondi WEISS</i>	<i>13 août</i>	NEVERS (58)
	<i>Isaak KOELLER</i>	<i>18 août</i>	BESANÇON
	<i>Soline MENIS</i>	<i>18 août</i>	BESANÇON
	<i>Merone ADENOT</i>	<i>25 août</i>	BESANÇON
Septembre	<i>Firas ABOUDI</i>	<i>05 septembre</i>	BESANÇON
Octobre	<i>Ezéchiél STEHLY</i>	<i>10 octobre</i>	BESANÇON
	<i>Messon HOERTER</i>	<i>15 octobre</i>	PONTARLIER
Novembre	<i>Hamilton BOUVIER</i>	<i>02 novembre</i>	ECULLY (69)
Décembre	<i>Alié NMINEJ</i>	<i>12 novembre</i>	BESANÇON

AU REVOIR...

Denis ARBAUD - le 19 novembre à BESANÇON.

Liliane TANARI née PAHON - le 26 novembre à BEURE.

Toutes nos condoléances

Si vous souhaitez partager avec nous vos faire -parts, photos (...), nous serons ravis de les publier dans le prochain numéro.

BEURE

BULLETIN MUNICIPAL
DE BEURE N°157/ Décembre 2017



-le bulletin-